Animateur : Laurent Fouché

Membres présents : Mme Véronique Autexier, MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Bruno Renon

Membre excusé : Néant

Membre invité : Néant

Membre absent : Néant

Invité absent : Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités : validation du PV n° 32 du 15/03/2023,
- Civilités,
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Etude des forfaits
- Report des rencontres
- Tirage des ½ finales des coupes départementales

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Néant

4° Questions et informations diverses

- Etude des courriers

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence

Formalités : Les membres de la Commission entérinent la validation du PV n°32 du 15/03/2023

Civilités : l'animateur et les membres de la Commission expriment :

Leurs sincères félicitations à :
• Philippe Brandy, pour sa cooptation à la Commission S.R.L

Informations de l'animateur

Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Etude des « Forfaits » du 18 et 19 mars 2023

- D3
  Poule D : UA/M St Sulpice de Cognac du dimanche 19 mars 2023 (1er forfait)

- D4
  Poule D : FC Sud Charente 2 du dimanche 19 mars 2023 (2ème forfait)

Les clubs concernés seront débités de **40 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

- D5
  Poule B : Taizé Aizie les Adjots 2 du dimanche 19 mars 2023 (2ème forfait)
  EFC Villefagnan 2 du dimanche 19 mars 2023 (2ème forfait)

Les clubs concernés seront débités de **30 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

- CR 7
  Poule A : US Bouex 3 du dimanche 19 mars 2023 (3ème forfait – forfait général)

- D5
  Poule B : ENT Nanteuil/Verteuil 2 du dimanche 19 mars 2023 (3ème forfait - forfait général)

Les clubs concernés seront débités de **60 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

Décision 01 : Les membres de la Commission valident ces forfaits

2° - Report des rencontres

	Poule	Rencontres	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
1ère Division	0	SC Mouthiers - CS Leroy 2	03/12/2022	**08/04/2023**	**19h00**
1ère Division	0	GSF Portugais - FC Roullet	29/01/2023	**09/04/2023**	**15h00**
1ère Division	0	CO La Couronne - CS Leroy Angoulème	16/04/2023	**23/04/2023**	**15h00**
2ème Division	B	AL St Brice - ENT St Severin Palluaud	05/03/2023	**23/04/2023**	**15h00**
2ème Division	B	FC Sud Charente - AJ Montmoreau	05/03/2023	**23/04/2023**	**15h00**
3ème Division	B	ENT Foot 16 - ES Mornac 2	19/03/2023	**23/04/2023**	**15h00**
3ème Division	C	ENT St Séverin Palluaud 2 - ENT Claix Blanzac 1	04/03/2023	**08/04/2023**	**20h00**
3ème Division	D	CS St Michel 2 - CA St Même les Carrières	11/03/2023	**08/04/2023**	**19h00**
4ème Division	B	ENT Foot 16 2 - AS Mons	19/03/2023	**09/04/2023**	**15h00**
4ème Division	C	AS Mosnac - JS Basseau 2	08/01/2023	**09/04/2023**	**15h00**
4ème Division	D	SC Mouthiers 3 - FC Sud Charente 2	28/01/2023	**23/04/2023**	**15h00**
4ème Division	D	Condéon Reignac - GSF Portugais 3	29/01/2023	**23/04/2023**	**15h00**
5ème Division	D	FC Aubeterre 2 - ES Mornac 3	25/02/2023	**08/04/2023**	**20h00**
5ème Division	D	FC Haute Charente 3 - AJ Montmoreau 2	05/03/2023	**09/04/2023**	**15h00**
5ème Division	D	ENT St Séverin Palluaud 3 - ENT Claix Blanzac 2	04/03/2023	**08/04/2023**	**18h00**

Décision 02 : Les membres de la Commission valident ces reports

3° - Tirage des ½ finales de la coupe de la Charente - Crédit Agricole - Trophée Maurice Brachet

COUPE DE LA CHARENTE - CREDIT AGRICOLE - TROPHEE MAURICE BRACHET

08 - 09 avril 2023	½ finale	2	Matchs avec	4	Vainqueurs des ¼ de finale
21 mai 2023	Finale	1	Match avec	2	Vainqueurs des ½ finale

½ finales : JS Basseau, AS Brie, ES Linars, UAS Verdille.

Calendrier des ½ finales :

2 matches avec 4 équipes

La Commission procède au tirage au sort, en présence des clubs concernés.
Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le dimanche 09 avril 2023 à 15h00 ou le samedi 08 avril 2023 à 20h00 pour les terrains équipés d'un éclairage homologué.
En cas de match nul à la fin du temps règlementaire, les équipes se départageront par

l'épreuve des coups de pied au but (pas de prolongation).
Les arbitres seront désignés par la C.D.A.
Les délégués seront désignés par la Commission des délégués.

Les rencontres des ½ finales :

- ES Linars - JS Basseau
- AS Brie - USA Verdille

REGLEMENT FINANCIER
Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES
Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.
A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES
Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir du match à district@foot16.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REMPLACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match

3° - Tirage des ½ finales de la coupe du District - Crédit Agricole - Trophée Jacky Debris

COUPE DU DISTRICT - CREDIT AGRICOLE - TROPHEE JACKY DEBRIS

08 - 09 avril 2023	½ finale	2	Matchs avec	4	Vainqueurs des ¼ de finale
21 mai 2023	Finale	1	Match avec	2	Vainqueurs des ½ finale

½ finales : Athlético de Bellevigne, FC Chabanais, US Champagne-Mouton, FC Crouin

Calendrier des ½ finales :

2 matches avec 4 équipes

La Commission procède au tirage au sort, en présence des clubs concernés.
Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le dimanche 09 avril 2023 à 15h00 ou le samedi 08 avril 2023 à 20h00 pour les terrains équipés d'un éclairage homologué.
En cas de match nul à la fin du temps règlementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (pas de prolongation).
Les arbitres seront désignés par la C.D.A.
Les délégués seront désignés par la Commission des délégués.

Les rencontres des ½ finales :

- FC Crouin - US Champagne-Mouton
- Athlético de Bellevigne - FC Chabanais

REGLEMENT FINANCIER
Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES
Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.
A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES
Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir du match à district@foot16.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REMPLACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match

3° - Tirage des ½ finales de la coupe des Réserves - Crédit Agricole - Trophée Pierre Labonne

COUPE DES RESERVES - CREDIT AGRICOLE - TROPHEE PIERRE LABONNE

08 - 09 avril 2023	½ finale	2	Matchs avec	4	Vainqueurs des ¼ de finale
21 mai 2023	Finale	1	Match avec	2	Vainqueurs des ½ finale

½ finales : Alliance Foot 3B 3, ES Champniers 3, FCC Isle d'Espagnac 2, AL St Brice 3

Calendrier des ½ finales :

2 matches avec 4 équipes

La Commission procède au tirage au sort, en présence des clubs concernés.
Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le dimanche 09 avril 2023 à 15h00 ou le samedi 08 avril 2023 à 20h00 pour les terrains équipés d'un éclairage homologué.
En cas de match nul à la fin du temps règlementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (pas de prolongation).
Les arbitres seront désignés par la C.D.A.
Les délégués seront désignés par la Commission des délégués.

Les rencontres des ½ finales :

- Alliance Foot 3B 3 - ES Champniers 3
- FCC Isle d'Espagnac 2 - AL St Brice 3

REGLEMENT FINANCIER
Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES
Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.
A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES
Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir du match à district@foot16.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REMPLACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match

Décision 03 : Les membres de la Commission valident le tirage des ½ finales

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

4° - Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

4° - Etude des courriers

- Courriel du club de l'Ent Nanteuil/Verteuil du mercredi 15 mars 2023 - Déclaration de forfait de l'équipe 2 (D5 - Poule B) - Pris note
- Courriel du club de l'AS Puymoyen du vendredi 17 mars 2023 - Arrêté municipal partiel Pris note
- Courriel du club du FC Sud Charente du vendredi 17 mars 2023 - Déclaration de forfait de l'équipe 2 (D4 - Poule D) - Pris note
- Courriel du club de l'UA. M St Sulpice de Cognac du vendredi 17 mars 2023 Déclaration de forfait de l'équipe 1 (D3 - Poule D) - Pris note
- Courriel du club de l'US Bouex du samedi 18 mars 2023 - Déclaration de forfait de l'équipe 3 (CR7 - Poule A) - Pris note
- Courriel du club de l'Ent Foot 16 du dimanche 19 mars 2023 - Arrêté municipal - Pris note
- Courriel du club de l'EFC Villefagnan du dimanche 19 mars 2023 - Déclaration de forfait de l'équipe 2 (D5 - Poule B) - Pris note
- Courriel du club de l'US Abzac du dimanche 19 mars 2023 - Arrêté municipal - Dossier transmis à la S.R.L
- Courriel du club du stade Ruffécois du dimanche 19 mars 2023 - Arrêté municipal interdisant l'éclairage du stade le samedi 25 mars et le samedi 01 avril 2023 - Pris note

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 22/03/2023

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°32 du 15/03/2023	Validé	-	-
1	Etude des forfaits du 18 et 19 mars 2023	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
3	Tirage des ½ finales des coupes départementales	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 29 mars 2023 à 17h15

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

L'animateur
Laurent Fouché

Le Secrétaire
Philippe Brandy